



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 11 au 15 juin 2018

L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS AVEC LA NOUVELLE-ZÉLANDE ET L'AUSTRALIE SE FERA LORS DU VOYAGE DE LA COMMISSAIRE MALMSTRÖM DANS CES PAYS LA SEMAINE PROCHAINE : Après que le Conseil a autorisé la Commission européenne à débiter les négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande le 22 mai dernier, la Commissaire européenne Cecilia Malmström a annoncé cette semaine qu'elle se rendrait dans ces pays les 18 et 19 juin prochains pour lancer officiellement les négociations. Par ailleurs, les services de la Commission ont annoncé qu'un premier cycle de pourparlers au plan technique se tiendra en juillet à Bruxelles pour chacune de ces négociations.

EN RAISON DU BREXIT LE NOMBRE D'EURODÉPUTÉS DEVRAIT PASSER DE 751 A 705 LORS DES PROCHAINES ÉLECTIONS : Le Parlement européen a approuvé cette semaine la modification de sa composition lors des prochaines élections européennes. Ainsi, le nombre d'eurodéputés passera en 2019 de 751 eurodéputés à 705. Le Conseil européen doit encore se prononcer sur cette nouvelle composition à la fin du mois de juin. Ce changement est lié à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Une réallocation des 73 sièges britanniques a dû être effectuée. Ainsi, sur ces 73 sièges, 5 seront attribués à la France, 5 à l'Espagne, 3 à l'Italie, 3 aux Pays-Bas, 2 à l'Irlande, 1 à l'Autriche, la Croatie, le Danemark, l'Estonie, le Finlande, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Suède. Les

sièges restants inoccupés constitueraient une réserve à destination des Etats qui rejoindraient l'Union européenne.

BAISSE DU BUDGET ALLOUÉ A LA PÊCHE EUROPÉENNE DANS LA PROPOSITION LÉGISLATIVE DE LA COMMISSION POUR LE FEAMP 2021-2027

La proposition législative de la Commission européenne pour le futur Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), dans le cadre du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, a été publiée mardi 12 juin 2018. D'un point de vue général, la Commission européenne propose d'y allouer une enveloppe globale de 6,14 milliards d'euros pour la période, ce qui représente une baisse de 5% du FEAMP par rapport à la période 2014-2020. Les priorités annoncées par le Commissaire européen à la pêche, Karmenu Vella, sont de soutenir les pêcheurs artisanaux et de développer une aquaculture durable. Si la proposition était adoptée en l'état, 30% de l'enveloppe pourrait être consacré à des actions de protection des écosystèmes et de l'environnement. Concernant les RUP, la Commission prévoit que l'ensemble des financements qui leur sont alloués au titre du FEAMP soient désormais placés sous des « plans d'action » définis au niveau des Etats membres et déclinés dans chacune des 9 régions. L'enveloppe 2021-2027 des plans d'actions pour l'ensemble des RUP françaises totaliserait 131 millions d'euros. Dans cette nouvelle architecture, les montants dédiés aux PCS sont revus : au sein de chaque plan d'action régional, jusqu'à 50% du montant pourra être réservé par l'Etat membre aux PCS. Pour mémoire, dans la programmation actuelle le montant des PCS, pour l'ensemble des RUP, était de 192,5 millions sur 7 ans (France : 12,35 millions par an, Espagne : 8,7, Portugal : 6,45). La Commission propose pour 2021-2027 que cette enveloppe globale des PCS passe, dans le meilleur des cas (c'est-à-dire dans le cas où les 3 Etats membres acceptent de budgéter les PCS jusqu'au plafond de 50% de l'enveloppe globale) à 157,5 millions d'euros sur la période, soit une baisse de 18%. Cette baisse n'est pas uniforme : au niveau des RUP françaises, l'enveloppe PCS passerait de 12,35 millions d'euros par an à un montant de 9,3 millions par an au mieux, soit une baisse de 24,2% par rapport au budget annuel actuel. Il s'agit d'une baisse bien plus lourde que celle supportée à l'échelle globale de l'enveloppe du FEAMP, qui est fixée à 5% selon les annonces de la Commission elle-même. Pour les Canaries cette baisse serait de -32,7% et le Portugal bénéficierait d'une revalorisation de +13%. Eurodom a immédiatement engagé des démarches avec les différents acteurs de la pêche des RUP pour réfléchir, de manière concertée, aux actions à mener dans les prochaines semaines à l'occasion, notamment, du prochain Forum sur les affaires

maritimes et la pêche des RUP qui se déroulera le 26 juin prochain à Bruxelles sous l'égide de la Commission européenne.

LA COMMISSION EUROPÉENNE LANCE UNE CONSULTATION SUR LE MÉCANISME D'ENTRÉE/SORTIE DE FLOTTE DE PÊCHE : La Commission européenne a ouvert une nouvelle consultation publique sur l'évaluation du régime d'entrée/sortie de flotte de pêche, dont la date limite est le 3 septembre 2018 – pour y accéder, [cliquez ici](#). Cette nouvelle consultation est semblable à celle qui a été close le 15 novembre 2017, après avoir reçu seulement quatre réponses, dont celle de la Collectivité territoriale de Guyane. Cette nouvelle consultation, davantage diffusée par la Commission européenne afin d'obtenir plus de réponses, porte principalement sur les mêmes questions de durabilité environnementale, mais intègre aussi la question de la réduction de l'âge moyen des navires européens et de la modernisation de la flotte de pêche de l'UE. Cette consultation présente donc un grand intérêt pour les pêcheries ultramarines, dans le contexte de la réflexion de la Commission européenne s'agissant du renouvellement des flottes des RUP et du futur cadre budgétaire et réglementaire européen en matière de pêche.

LE PARLEMENT EUROPÉEN DONNE SA VISION DU FUTUR ACCORD ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS AFRIQUE/CARAIBES/PACIFIQUE (ACP) TANDIS QUE LE CONSEIL DEVRAIT ADOPTER PROCHAINEMENT LE MANDAT DE NÉGOCIATION COMMUNAUTAIRE : Jeudi 14 juin, le Parlement européen (PE) a adopté une [résolution non-législative](#) sur l'avenir du partenariat entre les 79 pays du groupe Afrique/Caraïbes/Pacifique (ACP) et les Etats membres de l'Union européenne (UE), en vue de l'expiration de l'Accord de Cotonou en février 2020. La veille, mercredi 13 juin, le PE a interrogé la Commission européenne et le Conseil des ministres nationaux de l'UE sur leur vision de ce futur accord ACP-UE. Dans sa résolution, le Parlement approuve les principaux aspects et l'architecture générale qui ont été proposés par la Commission dans son projet de mandat présenté en décembre 2017. Aussi bien le PE que la Commission sont favorables à un partenariat fondé sur un accord parapluie (concernant l'ensemble des pays UE et ACP) et trois accords régionaux sur mesure (entre l'UE et chacune des trois régions membres du groupe ACP), tous juridiquement contraignants. Ainsi, le Parlement insiste sur le fait que le futur accord devrait se focaliser en priorité sur la lutte

contre la pauvreté, tout en donnant un rôle important aux questions transversales comme le respect des droits de l'homme, les principes démocratiques, l'Etat de droit, la bonne gouvernance, les défis environnementaux et climatiques, les problématiques de genre et la justice sociale. De plus, la résolution appelle à ce que le dialogue politique reste une part intégrante du partenariat. Elle plaide également en faveur de l'intégration des accords de partenariat économique (APE) dans le nouvel accord ACP-UE, en rappelant que les APE sont des outils de développement et d'intégration qui constituent une base pour la coopération régionale. Par ailleurs, le Parlement appelle à ce que le nouvel accord contienne des programmes pour garantir une dimension de développement durable pour l'agriculture des pays ACP. Néanmoins, le mandat de négociation côté UE n'a toujours pas été adopté par le Conseil, en raison du blocage de la Hongrie sur le sujet des migrations. Au cours du débat de mercredi 13, la Présidence bulgare du Conseil a indiqué qu'elle déployait beaucoup d'efforts pour résoudre cette question dans « *dans les jours à venir* ».

AGENDA DE LA SEMAINE DU 18 AU 22 JUIN 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 18/06	<p align="center">Com ITRE</p> <p>Examen du projet d'avis « Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER, au FEAMP, portant dispositions générales applicables au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEAMP et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil pour ce qui est de l'appui aux réformes structurelles dans les États membres », Rapporteur pour avis: Sofia Sakorafa</p>		<p align="center">Conseil « Agriculture et pêche »</p>	

<p>Mardi 19/06</p>	<p>Com ITRE Compte rendu à la commission sur les négociations sur la refonte de la directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables » Rapporteur: José Blanco López (S&D)</p> <p>Com BUDG Echange de vue sur le projet d'avis Examen du projet d'avis sur la « Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER, au FEAMP, portant dispositions générales applicables au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEAMP et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil pour ce qui est de l'appui aux réformes structurelles dans les États membres », Rapporteur pour avis: Jens</p>		<p>Conseil « Agriculture et pêche »</p>	<p>Conférence organisée par l'eurodéputé Helmut SCHOLZ “Fair for all: the bananas case Together for sustainable production and fair trade in the banana sector”</p>
-------------------------------	---	--	--	---

	Geier			
Mercredi 20/06	<p>Com ENVI</p> <p>Vote sur le rapport pour avis « Port reception facilities for the delivery of waste from ships », rapporteur pour avis : Bas Eickhout</p> <p>Com REGI</p> <p>Présentation par la Commission et échange de vues sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER, au FEAMP, portant dispositions générales applicables au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEAMP et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil pour ce qui est de l'appui aux réformes structurelles dans les États membres »,</p>			

	<p>Corapporteurs: Lambert van Nistelrooij et Constanze Krehl</p> <p>Com PECH</p> <p>Examen du projet d'avis « Installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires »</p> <p>Rapporteure pour avis: Cláudia Monteiro de Aguiar</p> <p>Échange de vues FEAMP pour la période 2021-2027</p> <p>Com INTA</p> <p>Echange de vues sur le rapport “Implementation of the Trade Agreement between the European Union and Colombia and Peru”, Rapporteur: Santiago Fisas Aixelà</p>			
<p>Jeudi 21/06</p>			<p>Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs »</p>	<p>Colloque "Révéler l'ancrage local des économies ultramarines : outils et bonnes pratiques" au Sénat</p>

Vendredi 22/06			Conseil « Affaires économiques et financières » Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs »	
---------------------------	--	--	--	--